

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**12EME REUNION ANNUELLE
DES REPRESENTANTS DES
POINTS FOCALUX DU CENTRE
AFRICAIN D'ETUDE ET DE
RECHERCHE SUR LE
TERRORISME (CAERT))**

ALGER, ALGERIE

18 - 19 DECEMBRE 2018

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI,
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE**

Excellence, Monsieur le Représentant du Ministre des Affaires Étrangères de la République Algérienne démocratique et populaire,

Excellence Monsieur le Doyen des Ambassadeurs de l'Union africaine en République Algérienne démocratique,

Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne auprès de la République Algérienne démocratique,

Excellence Monsieur le Représentant Spécial pour la Coopération sur la lutte contre le terrorisme et Directeur du CAERT,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique à Alger,

Distingués invités et Représentants d'institutions et d'organisations partenaires,

Chers Représentants des Points focaux des Etats membres de l'UA auprès du CAERT,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Président de la Commission de l'Union Africaine et en mon nom propre, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à la cérémonie d'ouverture de la 12eme réunion des Points focaux du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme.

Le Président Moussa Faki m'a demandé de réitérer les remerciements de l'Union au Gouvernement et au peuple algériens pour la constance de leur attachement aux Principes de l'Union africaine, leur exemplarité dans la lutte contre le terrorisme sur le continent africain et leur appui jamais démenti au CAERT. La reconnaissance de l'Afrique de cet engagement s'est traduite par la désignation de Son Excellence le Président Abdelaziz

Bouteflika, par ses pairs, en tant que champion de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le choix porté sur l'Algérie pour accueillir le siège du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et celui d'AFRIPOL est un témoignage supplémentaire de cette reconnaissance du rôle passé et attendu de l'Algérie à cet effet.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le terrorisme et l'extrémisme violent sont devenus les menaces les plus graves et les plus pressantes pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique et dans le monde. C'est dire l'importance de vos échanges et délibérations ces deux prochaines journées en tant qu'experts venant de tous les États membres de l'Union africaine en présence de nos partenaires sur le thème du terrorisme et de l'extrémisme violent et sur les voies et moyens de réduire et annihiler cette menace. Il y va de la dignité de nos citoyens et celle de toute l'humanité.

Le CAERT est le bras intellectuel et technique de l'Union africaine dans le renforcement des capacités de nos États membres à lutter de contre le terrorisme. Le CAERT mérite tout le soutien nécessaire pour lui permettre d'accomplir effectivement son mandat de Centre d'excellence. A travers, Monsieur l'Ambassadeur Fernando Moran Calvo-Sotelo, je souhaite également exprimer ma profonde gratitude au gouvernement du

Royaume d'Espagne pour son soutien constant au CAERT qui lui a permis ainsi d'organiser, entre autres, les réunions des points focaux. Cette gratitude s'étend à tous nos partenaires pour leur précieux concours aux diverses activités du CAERT au bénéfice du renforcement des capacités de nos Etats membres.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Les menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent continuent de semer la mort, la destruction de l'outil économique et la mise à rude épreuve de nos valeurs de tolérance et du vivre ensemble.

Par-delà la prise de conscience de cette menace globale, dont aucun pays ni communauté n'est à l'abri, il est important de mettre en œuvre tous les instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents. La plupart des États membres de l'Union africaine ont adopté leur législation antiterroriste, achevé leurs stratégies et plans d'action nationaux de prévention du terrorisme et de lutte contre l'extrémisme violent, ou sont en train de les développer, et mettent en place les structures requises.

L'architecture de l'Union africaine en matière de lutte contre le terrorisme est, comme vous le savez, assez élaborée, notamment la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, son Protocole de

2004, le Plan d'action de 2002 de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, la « **Loi-type de l'Union africaine sur le terrorisme** » de 2011, et « **Les Principes et directives sur les droits de l'homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique** » de 2015. Cela témoigne de la détermination de l'Union africaine à promouvoir la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

Excellences, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Bien que des efforts communs et concertés aient produit des réponses préventives et des contre-mesures efficaces pour venir à bout des menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, les organisations terroristes et extrémistes violentes continuent de faire montre de résilience et d'adaptation aux mesures prises par nos Etats membres.

En dépit des succès remportés par l'AMISOM en Somalie, la Force Multinationale Mixte (FMM) dans le bassin du lac Tchad, la force conjointe contre la LRA, l'élimination du M23 à l'est de la RDC, les défis restent énormes au Sahel, en Libye, à l'est de la RDC, au Lac Tchad, au moment où la collusion des groupes terroristes avec les groupes criminels renforce leurs moyens financiers et techniques.

Excellences, Chers représentants des Points focaux, Mesdames et Messieurs,

Le thème de la réunion de cette année: « **Promouvoir un équilibre entre la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme** » est particulièrement judicieux. Il reconnaît, à juste titre, le caractère fondamental des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et le fait que les réponses aux actes de terrorisme et à l'extrémisme violent doivent nécessairement se conformer au respect de l'Etat de droit. Je me réjouis particulièrement du fait que ce soit le thème de votre réunion de cette année.

Face à l'idéologie prônée par l'internationale terroriste, il nous appartient d'abord de nous adresser aux griefs qui sapent la confiance entre le gouvernement et les citoyens et deviennent souvent des causes profondes ou des facteurs de causalité exploités par des groupes terroristes pour justifier leurs actions à recourir à l'extrémisme violent et au terrorisme. Il ne faut pas non plus oublier que les capacités économiques et financières des États Membres sont souvent limitées et ne parviennent pas à répondre aux attentes de leurs citoyens dans les délais attendus. Cette situation est susceptible d'entraîner une certaine désillusion, voire du désespoir et de la frustration, créant ainsi un environnement favorable à la propagation du message du terrorisme et, partant, la radicalisation des plus fragiles.

Le recours à des nouvelles techniques par les groupes terroristes pour frapper les esprits par la violence de leurs actes criminels ajoute aux défis de

nos services de sécurité dans leur réponse aux actes terroristes, obligés de déployer dans l'urgence tout moyen susceptible de sauver des vies humaines.

Pour autant, l'impératif du respect des droits de l'homme doit prévaloir lors de toute réponse à ces défis. En effet, le respect des droits fondamentaux des personnes et des communautés demeure le facteur déterminant de la justice et de la bonne gouvernance dans le système international actuel, et cela s'applique naturellement à toute action ou initiative entreprise pour prévenir ou combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Droit international des droits de l'homme, du Droit international humanitaire, le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et du Plan d'action du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent, lus ensemble, soulignent cette exigence fondamentale qui doit vous guider au quotidien.

Les « **Principes et directives, de l'Union africaine, sur les droits de l'homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique** » de mai 2015, auxquels j'ai fait allusion plus haut, renforcent dans le contexte spécifique africain le caractère central du respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Pour sa part, la « **Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local** » de 2014 préconise un système de bonne

gouvernance visant à maintenir la confiance entre les gouvernements de nos États membres et leurs citoyens. Le respect de ces deux documents doit guider l'élaboration des réponses effectives, en particulier lorsqu'il s'agit de remédier aux sources d'injustice et de frustration au sein des communautés locales, qui conduisent au radicalisme et à l'extrémisme violent. Je vous exhorte tous à être les ardents défenseurs de ces principes et instruments, de les faire connaître et d'aider à leur mise en œuvre par les pays membres de l'Union africaine, en particulier la ratification et la mise en œuvre de la Charte et le respect des principes et des directives de 2015. Je voudrais également vous informer de la création, avec les Nations Unies, d'un groupe d'experts devant nous permettre de mettre en place les plus hauts standards en matière de respect des droits de l'Homme dans toutes nos opérations de maintien et d'imposition de la paix .

Mesdames et Messieurs,

Concrètement, pour vous nos experts, représentants des points focaux participant à cette réunion, je tiens à souligner quelques points qui doivent retenir votre attention. Votre participation aux réunions des points focaux doit être un élément essentiel de nos actions collectives, de leur coordination pour apporter une réponse appropriée aux activités criminelles et déstabilisantes que les organisations terroristes mènent sur le continent. En tant qu'experts du continent, nous continuons de nous fier à vos analyses et conseils et vos perspectives personnelles sur les droits de l'homme et la

lutte contre le terrorisme sont dès lors essentielles pour adapter les processus de prise de décision en matière de lutte contre le terrorisme à l'impératif du respect des droits de l'Homme.

La Commission continuera à travailler avec les États membres, les partenaires et la communauté internationale afin de mobiliser un soutien en faveur de nos efforts collectifs et promouvoir une réponse harmonieuse à ce défi à la fois complexe et global.

Nous n'avons pas d'autre choix que de mutualiser nos moyens et de renforcer ce partenariat pour préserver le droit à la vie.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite de fructueuses délibérations et une bonne et heureuse année 2019